

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE
EMBARCATIONS DE PLAISANCE



RENSEIGNEMENTS SUR LE NAVIRE			
Nom du navire			
Port d'immatriculation		Propriétaire(s)	
Agent local		Tirant d'eau	Longueur
Tonnage de jauge brute		Numéro d'ISMM	
Indicatif d'appel radio		Numéro d'enregistrement du navire	
Fonctionnement des systèmes	Navigation	Communications	Mécanique
Les personnes responsables de la navigation sont-elles familières avec les « Aides radio à la navigation maritime » de la Garde côtière canadienne?			Oui Non
Les personnes responsables de la navigation sont-elles familières avec les modifications canadiennes aux Règles de route internationales , en particulier la Règle 9(k)?			Oui Non
Avez-vous à bord tous les documents nécessaires et à jour?	Cartes	Oui Non	Publications
			Oui Non

ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ DU NAVIRE		
Plan de traversée	Date du voyage	Distances & temps de voyage par jour
Plan de traversée	Date du voyage	Distances & temps de voyage par jour
Plan de traversée	Date du voyage	Distances & temps de voyage par jour
Plan de traversée	Date du voyage	Distances & temps de voyage par jour

OFFICIERS DE QUART À LA PASSERELLE			
Nom	N° CDN : Type de certificat :	Expiration :	Maîtrise l'anglais : Oui Non
Décrire expérience dans les eaux côtières de la C.-B. :			
Routes parcourues :			
Nom	N° CDN : Type de certificat :	Expiration :	Maîtrise l'anglais : Oui Non
Décrire expérience dans les eaux côtières de la C.-B. :			
Routes parcourues :			

Veillez prendre notes des exigences importantes qui suivent :

- Vous devez fournir à l'Administration de pilotage du Pacifique :
 - Une confirmation écrite que le navire est assuré par des souscripteurs pour la coque ainsi que pour la protection et indemnisation.
 - Une lettre de subrogation écrite par les souscripteurs du navire.
 - Une lettre d'indemnité écrite par le/la propriétaire du navire.
 - Une attestation de service en mer pour les officiers susmentionnés ainsi que les témoignages confirmant cette attestation.
- Toute modification à l'itinéraire ci-dessus doit être communiquée à l'Administration de pilotage du Pacifique et approuvée par celle-ci à l'avance.
- En vertu de l'article 25.28 du *Règlement général sur le pilotage*, vous devez signaler au Ministre ainsi qu'à l'Administration de pilotage du Pacifique tout événement maritime dans lequel votre navire est impliqué lorsqu'il se trouve dans les zones de pilotage obligatoire. Tout manquement à cette exigence peut donner lieu à une amende en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le pilotage*.

Le/la propriétaire soussigné(e) (or le capitaine, au nom du propriétaire) certifie par la présente que l'information présentée ci-dessus est complète et exacte.

SIGNATURE DU/DE LA

PROPRIÉTAIRE OU CAPITAINE: _____

DATE: _____

Énoncé d'expérience

En apposant votre signature ci-dessus, vous certifiez également que les officiers de quart à la passerelle susmentionnés possèdent l'expérience requise dans les eaux de la C.-B. conformément à l'article 25.10 (3) du *Règlement général sur le pilotage*.